

## **LA GARANTIE ROBINETTERIE**

Quand peut-on revendiquer la mise en œuvre d'une garantie ? Et laquelle ? Pour quel type de situation ? Et auprès de qui ? Comme les choses ne sont pas claires, les amalgames sont fréquents, et avec eux, la frustration et l'incompréhension.

Le bénéficiaire de cette garantie fabricant est soumis à la réalisation des installations par un professionnel qualifié, dans le respect des normes en vigueur, des instructions de montage communiquées par le fabricant et des règles de l'art.

Un vice caché est « un défaut qui rend la chose impropre à l'usage auquel on la destine ». La garantie légale contre les vices cachés s'applique à l'état du produit au moment de la vente. C'est au consommateur à faire la preuve du vice caché. Il a 2 ans pour agir.

La garantie commerciale est librement définie par le fabricant. Dans notre cas, elle couvre les dysfonctionnements pouvant apparaître pendant toute sa durée, à condition que le Produit ait été correctement entretenu. D'où l'importance de suivre les consignes d'entretien fournies (comme la garantie constructeur sur une voiture).

En particulier, les effets du calcaire ne sont jamais inclus dans la garantie et il faut veiller à détartrer vos produits, d'autant plus fréquemment que votre eau est dure\*. Tous les composants d'un produit n'ont pas forcément la même durée de garantie commerciale. Certaines pièces d'usure (cartouche, revêtement, joints) peuvent avoir des durées de garantie réduites. Enfin, notre garantie exclut la prise en compte de frais de mains d'œuvre et de dépose-repose.

### **Conditions préalables et exclusions**

Les conditions préalables à l'exécution de cette garantie sont un montage approprié et une maintenance conforme aux instructions de services et aux règles techniques reconnues (par ex. par un installateur agréé ou par une entreprise spécialisée autorisée) tout comme le respect du mode d'emploi et l'utilisation des produits [masallegebain.com](http://masallegebain.com) en suivant les instructions techniques et les conseils d'entretien de [masallegebain.com](http://masallegebain.com). Cela comprend entre autres, mais pas exclusivement, que les tuyaux d'alimentation d'eau particulièrement lors de l'installation du produit ou après les travaux d'adaptation soient conformes aux normes appropriées décrites rinçage minutieux, montage respectant les plans et vérification que la pression d'utilisation du circuit d'eau corresponde aux stipulations techniques. Les notices de montage, les modes d'emploi et les guides d'entretien de chaque produit sont joints et sont aussi disponibles sur [www.masallegebain.com](http://www.masallegebain.com).

### **La garantie ne s'étend pas :**

- aux pièces d'usure, comme par exemple les joints, s'ils sont usés ;
- aux pièces cassables, comme par exemple le verre, les ampoules électriques si elles sont cassées ;
- au matériel consommable, comme par exemple les piles, filtres ou mousseurs, s'ils sont usés ;
- aux modifications bénignes de la qualité attendue des produits qui n'ont aucune influence sur la valeur d'usage du produit ;
- aux salissures, traces d'eau en particulier les traces d'eau chaudes et les dépôts calcaires, mauvaises utilisation et manipulations, aux dommages dûs aux effets d'un environnement agressif, produits chimiques nettoyants ménagers ;
- aux défauts sur les produits résultant de l'installation, du transport et de l'essai de l'objet acheté
- produits d'exposition par exemple

### **La garantie prend fin lors :**

- de la non-observation des instructions d'utilisation, de montage et d'entretien fournies ou disponibles sur <https://www.masallegebain.com/>
- du montage, de la maintenance, de la réparation ou l'entretien par des personnes **non qualifiées** ;
- de dégâts sur le produit causés par le vendeur, l'installateur ou une tierce personne ;
- de dégâts attribués à une usure normale ou des détériorations volontaires - la dégradation volontaire sera considérée comme une négligence contributive - ;
- d'une installation ou une mise en marche inappropriée ;
- d'un manque de maintenance ou d'une maintenance défectueuse ;
- pour les produits qui n'ont pas été utilisés comme ils auraient dû l'être;
- de dégâts dus à une puissance supérieure ou à des catastrophes naturelles, en particulier, mais pas exclusivement comme les inondations, les incendies ou les dommages causés par le gel.

## Limite de garantie

En cas de problème non couvert par la garantie, l'envoi et le transport du produit sont à la charge du consommateur. En sus, le consommateur devra régler les coûts de main-d'œuvre inhérents à l'inspection du produit ainsi que les coûts de démontage et de réinstallation du produit. Dans la mesure où le consommateur a connaissance de la non prise en garantie et des coûts prévisionnels liés à la remise en état et qu'il souhaite poursuivre la remise en état, les coûts des pièces détachées et de main-d'œuvre seront à sa charge.

\* Le calcaire est l'ennemi de vos installations d'eau. Il entartre les composants en se déposant sur leur surface. Avec deux conséquences : bloquer les mécanismes et diminuer le débit (et donc augmenter la pression interne, ce qui peut détériorer les composants).

Les pièces les plus sensibles sont la cartouche (qui gère le débit de l'eau et sa température), les joints (qui garantissent l'étanchéité et la rotation), l'aérateur (qui assure un jet droit et non éclaboussant) ou le circuit interne des douchettes

La plupart des dysfonctionnements sont liés à un entartrage de ces pièces. Or les dysfonctionnements liés au calcaire ne sont pas pris en charge par les garanties légales et contractuelles. C'est pourquoi il est essentiel de suivre les recommandations d'entretien figurant dans les notices d'utilisation de nos produits. Pensez, en particulier, à nettoyer régulièrement (au moins 1 fois par an) les pièces sensibles à l'aide d'une solution eau et vinaigre blanc (en laissant reposer toute une nuit).

Plus l'eau est "dure", plus elle est chargée en calcium et en magnésium, et plus elle favorise l'entartrage ; et plus les pièces sensibles doivent être nettoyées. C'est pourquoi il est important de connaître la dureté de votre eau.

Pour cela nous demanderons un test de dureté de l'eau avant tout SAV sur notre robinetterie.

→ <https://youtu.be/GoOY22FlSTs>

Pour connaître la dureté de l'eau (c'est-à-dire sa teneur en calcaire) dans une commune précise :

1. Aller sur le site du Ministère de la Santé <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>.
2. Ressortir les derniers relevés effectués dans la commune et identifier la valeur de la "conductivité à 25°C"
3. Faire une corrélation entre cette valeur et la dureté de l'eau en TH à partir du tableau ci dessous :

<b>Conductivité à 25°C (uS/cm)</b>	<b>TH estimatif</b>	<b>Dureté de l'eau</b>
← 300	← 17	Eau douce
Entre 300 et 550	Entre 17 et 30	Eau dure
Entre 550 et 950	Entre 30 et 55	Eau très dure
→ 950	→ 55	Eau extrêmement dure